



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Affinage hors exploitation des fromages fermiers - Conditions

Question écrite n° 13665

Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 11 *octies* du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, adopté définitivement à l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018. Cet article, intégré au texte par voie d'amendement lors de son examen à l'Assemblée nationale, reconnaît l'affinage hors exploitation des fromages fermiers sans toutefois définir à ce stade de cadre clair précisant les conditions d'un tel affinage hors exploitation. Aussi, pour la bonne application des dispositions résultant de cet article, un tel effort de définition doit à présent être engagé, associant notamment les représentants de la filière fermière concernés par ladite disposition. Il l'interroge donc sur les initiatives de concertation engagées en ce sens et le calendrier prévisionnel d'un tel travail de définition.

Texte de la réponse

L'article 11 *octies* du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (devenu article 35 suite à la renumérotation des articles) prévoyait une disposition permettant aux fromages fermiers d'être affinés en dehors de l'exploitation agricole. Les modalités d'étiquetage restaient à définir sous forme de décret. Entre temps, le Conseil constitutionnel, saisi par des sénateurs sur le projet de loi, a décidé de retirer cet article de la loi. À ce stade, la législation actuelle reste donc inchangée.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Schellenberger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13665

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9606

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12050